

Les enjeux de la politique locale dans la réinstallation : stratégies foncières des populations réinstallées et hôtes dans la zone du barrage de Manantali, Mali

Dolorès Koenig * et Tiéman Diarra **

La construction du barrage de Manantali dans le cadre de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) a provoqué en 1986 et 1987 le déplacement de 10 000 habitants de la vallée du fleuve Bafing au Mali. Les planificateurs de cette réinstallation, financée par l'Agence américaine pour le développement (USAID), ont voulu mettre en œuvre un plan de réinstallation qui tienne compte des toutes dernières connaissances, surtout en matière d'accès aux ressources économiques après réinstallation. Ce plan portait une attention particulière à la question des terres agricoles. Malgré ces efforts pour éviter les problèmes fonciers, la population réinstallée connaissait en 1993-94 des difficultés aiguës dues à l'exiguïté de ses allocations de terre. Pour des populations réinstallées, l'accès aux ressources foncières ne peut être résolu si cette question est abordée du seul point de vue d'une allocation en termes économiques.

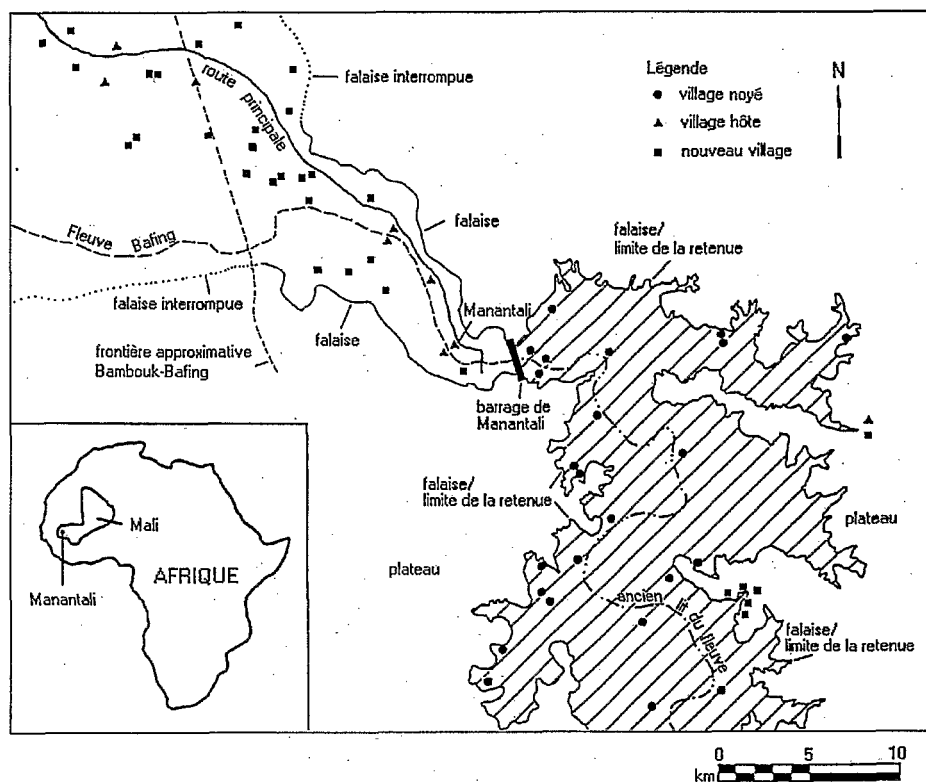
Nous avons déjà montré l'impact de la politique internationale, surtout de l'ajustement structurel, sur l'intensification agricole dans la zone de Manantali [Koenig et Diarra, n. d.]. La stagnation de l'opération de développement rural de la zone (ODIPAC-ODIMO)¹, due à la politique d'ajustement structurel, a rendu

* Anthropologist, Associate Professor, Department of Anthropology, American University, Washington, DC, USA.

** Chef du département d'ethnosociologie, Institut des sciences humaines, Bamako, Mali.

Nos recherches à Manantali en 1993-94 ont été financées par la National Science Foundation des États-Unis (SBR-9309513). Les recherches antérieures pendant la période d'exécution du projet de réinstallation ont été financées par l'Agence américaine de développement (USAID, Project 625-0955) par le canal de l'Institute for Development Anthropology, Binghamton, NY. Nous voudrions remercier le Dr Klena Sanogo, directeur de l'Institut des sciences humaines, Mali, pour son soutien. Merci aussi aux autres membres de l'équipe, Félix Yaouaga Koné, M^{me} Maiga Fatoumata Maiga et M^{me} Traoré Hadiza Djibo. Nous avons aussi bénéficié de l'aide du bureau de l'USAID Bamako et de la direction nationale de l'Hydraulique et de l'Énergie du Mali, en particulier Mahamadou Sidibé, Mamadou Coulibaly, Richard Gold et Djibril Diallo. Idrissa Bagayoko, Carol Hart et Lucy Mize nous ont fourni une assistance logistique. James Dean a aidé à la préparation de ce texte. Nous remercions aussi Véronique Lassailly-Jacob qui a corrigé ce texte. Enfin, nous assumons la responsabilité de l'ensemble des propos exprimés ici. *Westview Press* a gracieusement donné l'autorisation de reproduire la carte qui se trouvait dans l'article « Resettlement at Manantali, Mali : Short-Term Success, Long-Term Problems », par M. Horowitz *et alii*, p. 232 de l'ouvrage *Anthropological Approaches to Resettlement : Policy, Practice, and Theory*, sous la direction de M. Cernea et S. Guggenheim.

¹ Il s'agissait de l'Opération de développement des productions arachidières et céréalières (ODIPAC) pendant les jours du recasement. Quelques années plus tard, le sigle est devenu ODIMO, Opération de développement du Mali Ouest, ce qui mettait un accent moins important sur la culture de l'arachide qui avait été très développée dans les années soixante-dix quand l'opération était bien financée et très active. En raison des problèmes sérieux de financement et d'administration, cet organisme a été aboli au début 1996.

Réinstallation à Manantali

l'accès aux intrants, surtout aux engrais, de plus en plus difficile. Sans les engrais, les paysans ont été obligés d'utiliser les jachères pour renouveler les sols, donc de poursuivre un système agricole itinérant qui demande des espaces assez vastes.

Nous voudrions ajouter ici d'autres perspectives à cet argument, suggérant que la politique internationale n'est pas seule en cause : les politiques locales et nationales ont aussi leur impact sur cette réinstallation. Les problèmes d'aujourd'hui à Manantali pour la mise en valeur des terres sont survenus en partie à cause du manque de compréhension des facteurs politiques par les membres de l'équipe de planification². Ce sont surtout les aspects de politique locale qui ont été ignorés, y compris les rapports sociaux entre populations d'accueil et communautés recasées et entre les habitants des villages réinstallés. Pour améliorer les droits des personnes recasées sur les terres, les planificateurs auraient dû prendre en compte les facteurs politiques qui sous-tendent l'allocation des ressources foncières.

Cette discussion débute par une évaluation de la planification de la réinstallation en la replaçant dans le cadre des connaissances et des politiques de développement de l'époque. Pour mieux comprendre les problèmes spécifiques de cette réinstallation, nous examinerons ensuite la question foncière et la politique tradi-

2 Dix-huit personnes participaient à la planification, y compris les cadres maliens chargés de l'exécution du projet. Dolorès Koenig était membre de cette équipe, chargée de la planification du suivi.

tionnelle dans la région du Bafing, zone où la réinstallation s'est déroulée. Nous évoquerons également la situation en 1993-94, six à sept ans après la réinstallation, avec les difficultés économiques qui sont survenues suite à l'exécution du projet et les conséquences de ces problèmes qui ont donné naissance à un mouvement de recomposition sociale. Enfin, des suggestions sont proposées pour une meilleure planification des futurs programmes de recasement.

Programmes de réinstallation et politiques de développement au début des années quatre-vingt

L'OMVS fut créée par les chefs d'État du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie en 1972 pour promouvoir et coordonner la recherche, la planification, la collecte de fonds et la mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal et ses affluents. À la fin de l'année 1981, des bailleurs de fonds s'étaient engagés à construire deux barrages, un barrage anti-sel à Diama au Sénégal et le barrage de Manantali sur le Bafing, un affluent du Sénégal au Mali occidental. Ce dernier devait faciliter la création d'un réservoir qui pourrait régulariser le débit du fleuve et autoriser ainsi l'irrigation de 375 000 hectares, surtout au Sénégal et en Mauritanie. Il devait permettre aussi le désenclavement du Mali, lui donnant un accès à la mer par voie fluviale depuis Kayes jusqu'à Saint-Louis. Enfin, le barrage devait produire jusqu'à 800 millions de kilowatts/heure d'électricité annuellement pour alimenter les villes des trois pays³. La retenue créée par le barrage inondait des villages, provoquant le « déguerpissement » de 10 000 habitants qu'il fallait réinstaller. L'USAID s'était engagée à financer le projet de recasement. C'est ainsi que le Projet pour la réinstallation des populations de Manantali (PRM) fut planifié au début des années quatre-vingt, débuta officiellement en 1984 et se prolongea jusqu'en 1995. Les habitants furent transférés entre 1986 et 1987, et les travaux de construction du barrage furent terminés en 1988.

L'équipe de planification voulut tirer parti des leçons des opérations de recasements antérieurs pour élaborer un projet qui permettrait aux populations transférées de maintenir leur niveau de vie. Mais, au début des années quatre-vingt, les connaissances sur les implications des réinstallations n'étaient pas aussi approfondies qu'aujourd'hui. La politique de la Banque mondiale en matière de réinstallation [Cernea, 1988] n'avait pas encore vu le jour. Bien sûr, il existait plusieurs études sur des projets spécifiques, par exemple, ceux des barrages d'Akosombo au Ghana [Chambers; 1970], de Kariba en Zambie [Colson, 1971] et de Mwea au Kenya [Chambers et Moris, 1973]. Et un livre regroupant des études de cas de déplacements de populations [Hansen et Oliver-Smith, 1982] venait de paraître. Mais l'équipe profita surtout des recommandations d'une étude d'ensemble des projets de réinstallation qui avait été récemment faite par Scudder [1981].

3 À la fin de l'année 1996, ces objectifs n'ont pas été réalisés. La construction de la centrale électrique n'avait pas encore commencé même si la planification des travaux était très avancée. La réalisation des travaux du port de Kayes fut reportée en raison des coûts jugés excessifs par les bailleurs de fonds. Les paysans du Sénégal et de la Mauritanie ont pu bénéficier d'une régularisation du fleuve, mais pas autant que prévu. Les travaux ponctuels sur le barrage ont entraîné des changements imprévus du niveau du réservoir, modifiant le débit du fleuve de façon inattendue.

Les débats ne se sont pas centrés seulement sur les questions de réinstallation ; d'autres problématiques de développement, importantes au début des années quatre-vingt, ont été également discutées comme l'introduction d'un programme d'irrigation ou la participation locale aux prises de décision. L'objectif de l'OMVS d'améliorer l'irrigation dans les zones déjà irriguées en aval du barrage s'inscrivait dans une politique d'accentuation de la sécurité alimentaire par le contrôle des eaux, une politique dont l'importance s'était accrue au Sahel après la grande sécheresse des années soixante-dix. On s'interrogeait toutefois sur les modalités d'application de cette politique. Par exemple, les projets d'irrigation au Mali n'avaient pas connu une grande réussite, un fait connu depuis longtemps, mais confirmé par des études récemment financées par l'USAID [voir, par exemple, De Wilde, 1967 ; Steedman *et alii*, 1976 ; Kamuanga, 1982 ; Bingen, 1985] : les projets d'irrigation qui demandaient de lourds investissements n'étaient pas rentables dans les zones à la pluviométrie annuelle supérieure à 800 millimètres comme celle de Manantali⁴. Donc, la politique du PRM consista à promouvoir des cultures pluviales pour les populations réinstallées. Un autre thème très débattu concernait la notion de participation, devenue fondamentale dans les années soixante-dix [Chauveau, 1994]. Le projet encouragea fortement la participation de la population, surtout au début des études ; la section sociale et du suivi, assurant la liaison entre le PRM et la population, participa à cet effort. Finalement, bien que les mesures de la politique d'ajustement structurel n'en fussent encore qu'à leurs débuts [World Bank, 1981], l'USAID exigea que le projet de réinstallation ne soit pas trop coûteux. Puisque le bailleur de fonds, en l'occurrence l'USAID, se refusait à financer de nouvelles infrastructures et programmes, les planificateurs furent obligés d'élaborer un projet dont l'objectif était de maintenir plutôt qu'améliorer le niveau de vie des populations. Le PRM fut donc conçu comme un projet qu'on pourrait qualifier d'humanitaire plutôt que de développement.

En raison de ce choix de problématiques de développement, ainsi que des contraintes financières du bailleur de fonds, l'objectif du projet fut de permettre à la population transférée de poursuivre le système de production qu'elle avait toujours pratiqué, une agriculture surtout extensive et pluviale, complétée par l'élevage. Le PRM ne prévoyait ni d'intervenir sur le cadre foncier, ni d'introduire de nouvelles activités économiques dans la zone. Les organismes de développement déjà actifs dans la région, comme l'ODIPAC-ODIMO, le Service d'élevage, les Eaux et Forêts, devaient continuer à travailler avec les paysans sur les nouveaux sites. Cette approche, qui faisait participer les institutions déjà sur place et la population, donna aux réinstallés un pouvoir de contrôle sur leur avenir supérieur à celui que l'on peut trouver dans d'autres projets où un nouveau système foncier ainsi qu'un environnement physique et social étaient créés.

Étant donné que la tenure foncière dans la zone était surtout collective et coutumière, le projet opta pour une compensation « terre pour terre » au lieu d'un dédommagement financier pour les terres inondées. Il rechercha des terres

4 Selon les relevés faits par le personnel OMVS à Manantali, la pluviométrie annuelle moyenne entre 1988 et 1994 était de 984 millimètres.

vacantes sur les terroirs des villages qui ne se réinstallaient pas, c'est-à-dire les villages hôtes. Le personnel du projet rencontra à plusieurs reprises les représentants des villages hôtes et ceux des villages recasés, en présence de l'administration et de l'USAID pour décider des lieux des nouveaux sites d'installation. Puisqu'il n'existait pas de cadastre, le PRM finança, grâce au Programme des Nations unies pour le développement, une enquête pour sélectionner les espaces nécessaires pour les exploitations agricoles [IER, 1984]. La taille des exploitations allouées fut fonction du nombre d'actifs dans la concession, y compris les femmes et les jeunes gens à partir de 8 ans.

Le PRM évita ainsi plusieurs problèmes rencontrés par des projets antérieurs. Puisque le gouvernement malien reconnaissait les droits coutumiers sur la terre [GRM, 1987], le personnel du PRM formula des demandes selon la tradition à ceux qui détenaient les droits fonciers coutumiers. À Akosombo, au Ghana, par contre, l'absence de respect des procédures « traditionnelles » eut pour conséquence le refus des autochtones de céder des terres aux réinstallés pendant des années [Sagoe, 1970 ; Lassailly-Jacob, 1992 a ; Adu-Aryee, 1993]. Ensuite, la taille des allocations individuelles de terres à Manantali fut fonction de la dimension des familles alors que d'autres projets de réinstallation allouaient le même nombre d'hectares et le même type de maison à chaque unité domestique. Enfin, les chefs de famille à Manantali reçurent suffisamment de terre pour permettre à leurs femmes de posséder leurs propres champs alors que dans d'autres projets, les femmes n'étaient pas considérées comme des ayants droit et souffraient de cette situation [Rogers, 1980 ; Lassailly-Jacob, 1992 b].

Malgré tous ces atouts, la situation foncière des populations réinstallées était loin d'être satisfaisante en 1993-94. On entendait de nombreuses plaintes. Quels étaient les facteurs d'explication de cette situation ? Tout simplement, les autorités en charge ne s'étaient pas penchées sur les aspects politiques du recasement, et plus particulièrement sur les liens qui existaient entre droits fonciers et pouvoir local.

Le projet de réinstallation face à la politique locale du foncier

Selon la planification adoptée, la population recasée ne devait pas connaître de problèmes de terres. Le document du projet avait estimé que 97 200 hectares de terres étaient disponibles dans la région, alors que les besoins étaient de 1 095 hectares pour les plates-formes des villages, 5 900 hectares pour les champs, et 6 342 hectares pour les pâturages, ce qui laissait plus de 80 000 hectares pour la jachère et les réserves [USAID, 1984, annexe 7.9 ; IER, 1984] ⁵. Les aspects sociaux liés à l'accès au foncier étaient évoqués dans le document du projet mais ne prévoyaient pas de problèmes sérieux. On estimait que les problèmes fonciers dans les nouveaux sites seraient atténués par les liens de parenté entre la population locale (les hôtes) et les réinstallés. Si, dans l'avenir, les réinstallés avaient besoin de terres complémentaires, ils pourraient continuer la tradition de l'im-

⁵ Nous avons discuté ailleurs [Horowitz *et alii*, 1993 ; Diarra *et alii*, 1990] des besoins fonciers qui avaient été sous-estimés. Or, même si l'estimation des besoins de terres était triplée, par exemple, la question du manque de terres ne devait pas se poser, étant donné l'estimation du nombre d'hectares disponibles.

plantation de hameaux agricoles [USAID, 1984, annexe 7.4]. Donc, si la question d'accès aux terres avait été soulevée, elle n'avait cependant pas suscité une analyse approfondie. Les planificateurs pensaient que la situation « traditionnelle » se prolongerait après la réinstallation ; pour eux, le processus de la réinstallation ne bouleverserait pas ce qui existait déjà sur le plan politique et foncier⁶.

Si les planificateurs voyaient des hectares de terres inexploitées dans une optique de rentabilité, le paysan recasé, lui, était conscient des problèmes d'accès et des questions politiques liées aux droits de propriété. Il se rendait compte que tous ces hectares prétendument vides avaient des propriétaires. Même s'il savait qu'il pouvait toujours faire une demande d'autorisation de défricher au village propriétaire de la terre, il connaissait les implications de dépendance qu'entraînait une telle demande. Pour comprendre ces liens entre l'économie et le politique, il faut remonter quelque peu dans l'histoire du Mali.

À l'époque précoloniale, les villages étaient à la fois des unités économiques et politiques. Dans l'idéologie de la fondation d'un village, le premier lignage à s'installer détenait le pouvoir, c'est-à-dire la chefferie. Si de nombreuses histoires de fondation mentionnent un chasseur qui avait prospecté des terres vierges et avait décidé de s'installer dans un nouveau site, il existe aussi des cas de conquêtes. Le vainqueur pouvait se proclamer le plus ancien en prenant le pouvoir, alors que les premiers arrivés, c'est-à-dire les autochtones, se retrouvaient des « cadets ». Le chef avait à la fois des charges politiques et économiques. Sur le plan politique, il devait protéger, avec ses conseillers, le village et ses ressources contre, par exemple, les razzias ou même des utilisations non autorisées du patrimoine. Sur le plan économique, le chef, toujours assisté de ses conseillers, devait conserver ou agrandir le patrimoine du village, c'est-à-dire son terroir (les champs cultivés mais aussi les jachères, les pâturages et la brousse) et sa population. La terre était donc non seulement un moyen de production mais aussi un instrument d'exercice d'une autorité politique.

Le Mali rural n'étant pas très peuplé, les problèmes de production agricole étaient liés plutôt à un déficit de main-d'œuvre qu'à un manque de terres. Les anciens chefs étaient donc habituellement prêts à accueillir des étrangers qui pourraient les aider à mieux défendre leur patrimoine ; ainsi, ils montraient à leurs voisins que le village était si florissant qu'il pouvait attirer des étrangers. La seule condition de l'accueil était la reconnaissance du chef de village comme chef, comme aîné. Ce même processus existait au niveau des groupements de populations, c'est-à-dire qu'un village autochtone accueillait un hameau d'étrangers sur son terroir, à condition que celui-ci reconnaisse le village autochtone comme village fondateur. Dans le même sens, un village surpeuplé pouvait envoyer ses fils sur d'autres terres pour y créer un hameau qui restait toujours subordonné au village fondateur. Ce processus entretenait une hiérarchie entre les lignages d'un même village ou entre villages fondateurs et hameaux ou villages subordonnés. Demander de la terre à un village signifiait non seulement reconnaître le pouvoir

6 On peut s'interroger si l'équipe de planification avait été consciente des problèmes potentiels fonciers qu'elle aurait décidé de cacher pour faire démarrer plus vite le projet. Dolorès Koenig, qui faisait partie de cette équipe, pense plutôt que les membres ignoraient ces problèmes.

de ce village sur cette terre, mais aussi se soumettre à ce pouvoir. Ainsi, le village demandeur occupait une place de second ou de cadet politique par rapport au village donateur.

Le même processus de hiérarchisation existait à l'intérieur de la concession. Le chef de concession établissait en partie son autorité en allouant des terres aux autres membres : les hommes cadets et les femmes. Les femmes, surtout, dépendaient du chef de concession pour accéder aux parcelles qui leur permettaient de produire les ingrédients de la sauce. La nécessité des liens avec un homme pour accéder aux terres était un symbole du statut inférieur de la femme dans cette société patrilinéaire.

Sauf dans les villages surpeuplés et dans ceux qui se sont créés aux environs des grandes villes comme Bamako, ces processus de hiérarchisation continuent d'exister aujourd'hui. Les gens déménagent souvent d'un village à un autre, demandant l'autorisation au chef du village d'accueil de cultiver dans son terroir. Rares sont les chefs qui refusent ou bien qui vendent les terres ou encore qui demandent un paiement autre que symbolique. Le transfert de la terre d'un village à un hameau ou à un étranger reste un processus politique, qui crée une hiérarchie, le donateur étant supérieur au réceptionnaire.

En principe, tout déménagement, même dans un cas de réinstallation comme celui-ci, devait entraîner une hiérarchisation entre villages donateurs de terres (ici les villages hôtes) et villages réceptionnaires (ici les villages recasés). Mais dans ce cas, ce furent des gens extérieurs à la zone qui initièrent le déménagement. L'USAID et l'administration malienne formulèrent elles-mêmes la procédure d'accord sur laquelle le transfert des sites des villages recasés fut fondé. Cet accord sur la réinstallation fut bien sûr réalisé dans le cadre d'une grande réunion publique avec l'assentiment des représentants des villages hôtes et villages réinstallés, mais l'implication du gouvernement malien dans la réinstallation perturba les coutumes locales. Par exemple, les participants avaient compris que le statut « traditionnel » de chaque village dans la hiérarchie existante serait conservé⁷. Ils pensaient que même si les villages hôtes donnaient des terres aux villages réinstallés, cela ne serait pas source de changement de statut.

Toutefois, cette préservation de statut ne fut respectée que dans le cadre de l'obtention de terrains bien définis, ceux alloués dans le cadre du projet. Le seul droit foncier réellement en vigueur restait le droit traditionnel. Donc, toute nouvelle transaction de terres en dehors du projet entraînait la hiérarchisation évitée auparavant. Toutefois, les villages réinstallés refusaient de se concevoir comme les cadets des villages hôtes, donc hésitaient à faire des demandes formelles pour des terres supplémentaires.

Si les procédures officielles d'allocation de terres permirent de conserver le statut antérieur des villages, la distribution des terres à l'intérieur des communautés réinstallées posa d'autres problèmes au niveau des rapports entre chefs de village et villageois. Bien que le projet ait prévu la distribution des terres du village par le chef et ses conseillers, il n'y avait pas de tradition pour la distribution de toutes les terres à la fois. Des gens ont demandé au PRM que les terres soient

7 Le statut moderne se conservait aussi : Bamafele, un village réinstallé, restait chef-lieu d'arrondissement.

allouées par une sorte de loterie pour éviter de favoriser certains. Le PRM a donc établi une commission formée de représentants de la population, de l'administration et du PRM qui démarqua les parcelles concession par concession (selon le nombre d'actifs). Ses topographes établirent des cartes pour les aider dans ce processus, celles-ci devenant en quelque sorte une ébauche de cadastre. Puisque les besoins en terres étaient évalués en fonction du nombre et de la taille des familles existant dans les nouveaux villages, une fois la distribution faite, il y avait très peu de terres supplémentaires gardées en réserve.

Le projet avait aussi planifié que le chef de concession distribuerait les portions de terres à ses membres. Cette procédure se déroula comme prévu. Néanmoins, le chef jugea souvent qu'il n'avait pas suffisamment de terres pour à la fois mettre en valeur un champ collectif rentable et distribuer des champs individuels aux jeunes et aux femmes. Ce sont surtout des jeunes qui ont souffert de ce problème. En 1993-94, les femmes avaient des champs individuels dans la quasi-totalité des 113 groupes domestiques de notre enquête (96 % des cas). Par contre, dans la moitié de groupes domestiques (54 % des cas), les jeunes hommes n'avaient pas de champs individuels.

Il faut souligner que ces procédures, surtout celles concernant la distribution des terres, ont eu pour conséquence des allocations plus équitables [Grimm, 1991]. Néanmoins, elles ont aussi mené à la perte d'un aspect fondamental du pouvoir des chefs de concession, celui du droit d'allouer des terres à leurs dépendants. Ces derniers n'ont pu avoir accès à des réserves de terres à remettre aux jeunes mariés ou aux unités familiales qui s'agrandissaient et cela eut pour conséquence un affaiblissement de leur autorité. Mais ce sont les chefs des villages réinstallés qui se retrouvèrent dans la situation la plus contradictoire. Ils ne pouvaient maintenir leur pouvoir et leur statut dans leurs propres villages que s'ils avaient des terres à distribuer aux nouveau-nés ou aux nouveaux venus. Et pour eux, la seule façon d'avoir accès à des réserves de terres à allouer était de les demander à un village voisin, se soumettant ainsi au pouvoir de ce village et de son chef. Face à cette contrainte, beaucoup hésitaient à faire des demandes de terres auprès de leurs voisins.

Toutefois, les villages réinstallés reconnaissaient le savoir des villages hôtes sur leur environnement. Et les villages hôtes arbitraient certains conflits entre villages recasés, une façon de faire reconnaître leur pouvoir et leur autorité. Les chefs des villages recasés et des villages hôtes avaient développé peu à peu des relations de bon voisinage. Même si très peu de conflits fonciers ont été rapportés devant l'administration, ils sont révélateurs parce qu'ils ont joué un rôle dans la réinstallation. En effet, si les cartes dressées par le PRM n'avaient pas de statut officiel, elles ont été utilisées par les autorités administratives pour régler les conflits fonciers que les villageois leur présentaient. Cela suggère une diminution du pouvoir des chefs, des villages hôtes aussi bien que recasés, en faveur du pouvoir de l'État, au-delà de la période de l'allocation officielle des terres.

La stratégie de sédentarisation et ses limites

Durant les premières années de la réinstallation, les populations essayèrent d'éviter les conséquences politiques en utilisant totalement les terres distribuées par le PRM. La plupart (65 % des cas) des 113 unités domestiques enquêtées par notre équipe en 1993-94 avaient déjà mis en valeur toute leur allocation de terre reçue dans le cadre du projet. Dans trois cas seulement, les insuffisances de main-d'œuvre ou d'équipement furent évoquées comme obstacle à la mise en valeur intégrale. D'autres avaient trouvé des portions de leur allocation incultivables à cause de pierres, de l'infertilité ou de marécages.

En effet, la population avait commencé à pratiquer une agriculture sédentaire, selon les directives prévues par la politique malienne, mais les résultats n'étaient pas à la hauteur des attentes. La sédentarisation entraîna une surexploitation des portions cultivables, la période d'exploitation dépassant souvent celle pratiquée dans l'ancien site. Au lieu de laisser leurs parcelles en jachère, les paysans furent obligés de continuer à les exploiter, faute de réserves. De plus, ils n'eurent pas accès aux intrants, comme les fertilisants, pour restaurer la fertilité parce que l'ODIPAC-ODIMO avait cessé de les donner à crédit ou même de les vendre. Il n'y avait pas non plus de commerçants privés dans la zone pour les vendre. Le manque de fertilité se fit sentir par la baisse des rendements. Les carrés placés dans le village de Bamafele donnaient des rendements de 1 107 kg/ha pour l'arachide et 934 kg/ha pour le mil en 1988-89 [Diarra *et alii*, 1990] ; ces chiffres baissèrent jusqu'à 900 kg/ha et 700 kg/ha respectivement en 1993-94.

Les paysans auraient pu faire face aux problèmes agricoles s'ils avaient eu la possibilité de pratiquer des activités économiques complémentaires qui faisaient partie de leur ancien système de production comme l'élevage et la cueillette. Mais ces activités n'ont pu être reconduites faute de surfaces suffisantes. Même si le document du projet reconnaissait l'existence de ces activités para-agricoles, l'étude de faisabilité avait sous-estimé le nombre d'animaux appartenant à la population [IER, 1984 ; USAID, 1984], et du même coup les superficies nécessaires pour les pâturages ainsi que pour les surfaces agricoles en jachère. Les zones de pâturage, par exemple, n'ont presque pas été considérées dans l'allocation des terres, la seule allusion à l'élevage ayant été la matérialisation des couloirs de passage des animaux. Le manque de pâturages adjacents aux villages entraîna rapidement une diminution du cheptel même si le nombre d'animaux avait augmenté après le recasement en raison de l'utilisation d'une partie des dédommagements ainsi que des salaires des jeunes, pour l'achat des animaux. La population ne possédait en 1993-94 qu'à peu près la moitié du cheptel existant avant le recasement. La disparition de la brousse a aussi eu un impact négatif sur la chasse et la cueillette, très pratiquées dans les anciens sites. En effet, le recasement a entraîné une réduction de l'espace nécessaire à toutes ces activités extra-agricoles comme l'élevage, la cueillette, la chasse et l'artisanat. Donc, les gens se sont tournés de plus en plus vers l'agriculture, qui offrait le rendement le plus important par unité d'espace. Cela ne servit qu'à accentuer le problème d'accès aux terres agricoles déjà soulevé.

Cette mauvaise planification des activités économiques autres que l'agriculture fut accentuée par un manque d'attention aux conséquences potentielles de l'ajustement structurel. Personne ne prévoyait la stagnation de l'ODIPAC-ODIMO qui

survint au milieu des années quatre-vingt, à la suite des programmes d'ajustement structurel et qui eut un impact négatif sur la disponibilité d'engrais, donc sur les possibilités d'intensification et de sédentarisation de l'agriculture.

Les choix des habitants ont aussi joué un rôle dans les difficultés rencontrées. Avant le recasement, les Bafingois, résidents Malinke de la vallée du fleuve Bafing, vivaient dans une des zones les plus enclavées du Mali. Même si la population avait accès aux services de l'État, il y avait très peu de routes dans cette zone faiblement peuplée avec 5 habitants au kilomètre carré [Groupement Manantali, 1978]. Le niveau de production était en général satisfaisant, mais la population souffrait des mauvaises conditions d'écoulement. Donc, les promesses de routes et de travail salarié autour du barrage ont attiré énormément de gens. La grande majorité (85 %) opta pour un recasement en aval du barrage, à proximité de la nouvelle route allant à la ville de Mahina (à 80 kilomètres) et au chemin de fer. Ce choix a eu pour conséquence une plus grande proximité des villages entre eux, et un peuplement plus dense du paysage. Cela a rendu plus difficile l'extension des champs dans les zones environnantes parce qu'il y avait souvent un autre village à côté.

La part des dédommagements et salaires qui ne fut pas utilisée pour l'achat du bétail servit souvent à payer la dot et les frais de mariage. De nombreux jeunes gens ont pu se marier grâce à la réinstallation. Les nouveau-nés sont arrivés peu après et le Bafing a vu un petit « boom » de population. Une autre partie des dédommagements servit aux achats d'équipements agricoles. Ces deux facteurs ont poussé les gens à augmenter leur production, créant des besoins plus importants de terres.

Donc, en 1993-94, la stratégie de fixation eut pour effet d'introduire chez les habitants la croyance que la réinstallation avait provoqué une pression sur les activités économiques qu'ils n'avaient pas connue sur les anciens sites. Les allocations de terres par le PRM n'ont réellement pas permis à la population de maintenir le niveau de sa production agricole après les premières années du recasement. Les terres se sont appauvries et les populations recasées, ne disposant plus de fertilisants, ont renoué avec l'agriculture itinérante qui caractérisait leur système de production dans les anciens sites.

Vers une nouvelle recomposition sociale dans le Bafing ?

Le thème de la recomposition sociale mérite sa propre étude. Nous ne soulèverons ici que quelques éléments qui influent sur ce processus, à savoir les facteurs locaux. Aujourd'hui, les liens entre villages recasés et hôtes s'inscrivent en termes de relations anciennes, de rapports d'alliance, de parenté mais aussi de rapports politiques autour d'enjeux de pouvoir et d'autorité dans un nouvel espace constitué à l'issue du recasement. Le personnel du projet et les autorités administratives ont influencé la recomposition sociale par la reconnaissance qu'ils ont apportée à certains acteurs et certaines actions. La situation actuelle introduit des changements dans quatre hiérarchies distinctes : à l'intérieur de la concession, entre le chef, les jeunes et les femmes ; à l'intérieur du village entre le chef du village et les autres chefs de concession ; entre les villages recasés ; et enfin, entre les villages hôtes et recasés.

Toutefois, ce projet de réinstallation a bouleversé quelque peu les inégalités, amenant des ressources qui eurent pour effet de libérer un peu les femmes et les jeunes. Par exemple, les femmes se regroupèrent pour emprunter des terres, une stratégie inconnue dans les anciens sites où les femmes n'osaient pas faire des demandes directes de terres. Et, si les jeunes gens osèrent demander eux-mêmes des terres aux villages hôtes, ils cherchaient peut-être ainsi à relâcher leur dépendance à l'égard de leurs aînés.

À l'intérieur des villages, les changements ont peut-être encouragé des prétentions à la chefferie. Bien sûr, très peu ont exprimé leurs prétentions d'une façon explicite, sauf dans le cas d'un village qui a profité de la réinstallation pour se diviser en trois nouveaux villages, chacun ayant son propre chef. Mais des comportements nouveaux ont été observés. Certains chefs, par exemple, ont cherché à créer des hameaux pour restaurer leur autorité. Ainsi pour un chef du village qui a créé un hameau, il s'agit là d'une stratégie de reconquête symbolique d'une autorité perdue à la suite du recasement.

Néanmoins, le départ d'un chef de village pour créer un hameau ne conduit pas forcément à une reconquête de son autorité. Cela peut aussi ouvrir la porte aux autres prétendants au pouvoir, comme par exemple, dans le cas du village recasé de Kouroukoni où le chef du village était aussi parti fonder un hameau. Un défi est posé au deuxième hameau de Bunkoko qui accueille les habitants de plusieurs villages recasés. Ce hameau est considéré par un homme de Kouroukondi comme le sien et il est en train de réclamer la chefferie. Pour lui, tous les nouveaux arrivants doivent reconnaître son statut et par conséquent lui demander l'autorisation de venir s'y établir ou exploiter des terres. Cet homme a même trouvé la légitimité du statut réclamé, disant que le hameau s'est retrouvé dans le site que son père exploitait il y a longtemps quand il vivait dans l'ancien Kouroukondi. Bien qu'il se considère comme un habitant de Kouroukondi, cet homme est en train de se constituer une prérogative que l'actuel chef de Kouroukondi n'a pas : celle de chef de terres du hameau, terres qu'il pourrait allouer à d'autres. D'après lui, tout le monde peut venir à Bunkoko, mais c'est lui qui doit être consulté à ce sujet d'abord. Tout en étant un hameau de Kouroukondi, Bunkoko ne serait pas sous l'autorité politique de son chef de village mais plutôt sous celle de l'homme qui déclare l'avoir créé.

En même temps, le chef du village est en train de perdre son pouvoir au sein du village au profit d'un cadet qui y restait au lieu de partir au hameau. Bien sûr, le comportement du cadet reste très correct ; il reconnaît toujours son aîné comme chef du village. Mais il s'occupe du quotidien de la chefferie ; il reçoit des étrangers et il est au courant des choses importantes pas seulement au village mais aussi dans la zone. Étant musulman dévoué, il va tous les vendredis à la mosquée où il glane en même temps les toutes dernières informations. Le chef, au hameau et loin du village, commence à perdre les connaissances du quotidien qu'il faut avoir pour être efficace.

Ce n'est pas facile de suivre l'évolution de la chefferie et de son pouvoir dans tous les villages réinstallés. La population reste publiquement fidèle à la tradition. Mais les négociations se tiennent sur la question de la détention du pouvoir réel. Pour savoir si ces négociations vont changer réellement le système politique, il faut suivre plus longtemps cette évolution aujourd'hui en cours.

La situation en ce qui concerne la hiérarchie entre villages recasés est plus claire ; le projet a permis une reconfiguration. Le cas le plus frappant est celui de Diokeli, un village réinstallé formé par plusieurs hameaux des différents anciens villages. Ses villages fondateurs se plaignaient de ces subordonnés qui osaient créer leur propre village. Mais ce village héberge maintenant un nouveau marché hebdomadaire, le plus dynamique dans la zone. Puisque ce hameau a pu réunir les critères exigés par les autorités alors que d'autres villages n'ont pu le faire, Diokeli est devenu le chef-lieu de la deuxième commune rurale du Bafing à l'issue de la mise en œuvre de la loi de décentralisation au Mali⁸. Ainsi un hameau va devenir le centre de décision d'une communauté de villages. Dans ce cas, la « libération » des hameaux a été aidée par l'administration qui ne reconnaissait pas les hiérarchies entre villages, souvent élaborées dans les traditions de la conquête et de l'esclavage [Meillassoux, 1986]⁹.

Si l'accès à leurs propres terres dans le cadre du projet a permis aux hameaux d'échapper à leur subordination aux villages fondateurs, c'était l'accès aux nouvelles ressources non agricoles comme les routes et les marchés qui permettait à quelques-uns de monter dans la hiérarchie. Contrairement à Diokeli, avec son marché, les quelques villages qui sont restés en amont ont souffert du manque d'accès aux nouvelles ressources. Ils ont suffisamment de terres, mais restent enclavés et sans accès aux nouvelles possibilités de commercialisation. Bien qu'un de ces villages réclame un statut important fondé sur son histoire, celui-ci ne lui sert pas à grand-chose dans la situation actuelle. Donc, ce n'est plus seulement la possibilité d'être donateur de terre qui maintient le statut d'un village¹⁰.

Si la hiérarchie entre villages réinstallés, tous bafingois, a été perturbée par le projet, la situation entre villages hôtes et recasés est plus compliquée. Deux villages hôtes ont rendu des terres aux villages recasés en rive droite aval du barrage : Bingassi, qui est bafingois, et Beretecounda, qui est de Bambouk, un ancien canton au nord-ouest du Bafing. Les différences entre le Bambouk et le Bafing remontent dans l'histoire. Quand El Hadj Oumar a pris Koundian, dans le Bambouk, cette zone s'est islamisée. En revanche, le Bafing a résisté à l'Islam aussi bien qu'à la conquête d'Oumar. Demander de la terre à Beretecounda n'est pas seulement se subordonner à ce village, mais aussi se subordonner aux gens auxquels les arrière-grands-pères ont résisté.

Donc, il faut se demander si des villages qui avaient une grande autorité sur les terres dans les anciens sites ne sont pas en train de rechercher leur pouvoir d'antan dans leurs rapports actuels avec les villages hôtes. La création de hameaux serait un moyen d'échapper à l'emprise éventuelle d'un village hôte auquel le village recasé reconnaîtrait une autorité ou une plus grande légitimité. La recherche de hameaux viserait à atténuer cette autorité des villages hôtes pour la conférer

8 Bamafele, l'ancien arrondissement, pouvait aussi réunir les critères exigés et s'est fait nommer la première commune.

9 Les inégalités dans le Bafing actuel étaient quand même moins accentuées que dans beaucoup de sociétés sahéliennes. Elles se faisaient sentir surtout sur les plans social et politique, la stratification économique étant assez minime. L'historique suggère que ce n'était pas toujours le cas [Samaké *et alii*, 1986].

10 Cette situation pourrait changer de nouveau quand la construction en cours de la route Manantali-Kita, à proximité des villages d'amont, sera terminée.

aux villages recasés qui trouveraient de nouveaux espaces de négociation, de nouveaux espaces de production, une autorité politique perdue, une nouvelle autorité à légitimer ou à renforcer. La recherche des hameaux aurait donc, en dehors des raisons économiques, des raisons d'indépendance vis-à-vis des villages hôtes.

En 1993-94, un mouvement de recomposition sociale était en cours. À l'exception de la situation entre les villages bafingois où une nouvelle hiérarchisation était en train de s'élaborer, les autres hiérarchies étaient en pleine négociation, sans résultats définitifs. Bien que l'obtention des terres et la possibilité d'en donner à quelqu'un restent des enjeux de pouvoir importants dans cette zone agricole, l'accès aux nouvelles ressources, surtout non agricoles, commençait à jouer un rôle important. D'autres aménagements en cours, surtout un petit périmètre irrigué et la route de Manantali à Kita, suggèrent que ces efforts de recomposition sociale et politique, fondés sur l'accès aux nouvelles ressources et aux nouvelles possibilités économiques, vont continuer.

Quel rôle pour la planification ?

Malgré les bonnes intentions du projet, le plan de réinstallation a eu pour conséquence un affaiblissement du pouvoir des chefs des villages recasés. Cette altération fut causée à la fois par les autorités administratives, les villages hôtes et les cadets des villages recasés. Les planificateurs ne s'étaient pas rendus compte de la réalité sociale fondée sur de multiples négociations. Selon eux, les réinstallés auraient dû conserver des droits fonciers sur les nouveaux sites, y compris la possibilité d'échanger des terres entre eux. Les chefs de villages et leurs conseillers auraient dû conserver le pouvoir de régler les conflits à l'intérieur du village. En effet, le personnel du projet pensait avoir préservé le cadre politique et social des populations transférées, convaincu que son programme permettrait une plus grande réussite de la réinstallation, une argumentation que l'on retrouve dans de nombreux travaux sur le recasement. Cernea [1996], par exemple, a récemment démontré que la désintégration des liens sociaux menait à la perte du capital social, provoquant ainsi un appauvrissement des populations recasées. Cette démonstration, fondée sur de nombreuses études antérieures, en particulier celles de Scudder [1981], avait inspiré l'équipe de planification.

On peut aussi se demander si les « démunis », dans l'ancien système politique, n'ont pas trouvé de nouvelles possibilités dans la réinstallation. Si la perte de pouvoir pose toujours problème aux Bafingois, la redistribution de ce pouvoir à l'intérieur de la zone devient un atout ou un problème selon le rang dans le système politique avant le barrage. La population du Bafing, assez homogène vue de l'extérieur, contient néanmoins des groupes et des individus ayant leurs propres intérêts et objectifs et agissant de manières différentes. Le travail des planificateurs n'est pas de favoriser un groupe contre un autre, mais chaque choix d'intervention a le potentiel d'introduire des inégalités, soit de façon prévue, soit de façon imprévue.

Ces exemples montrent que dans l'immédiat, les populations recasées ont trouvé des terres et ont aussi essayé de maintenir leurs statuts. Elles ont utilisé leurs coutumes locales, leurs traditions, ainsi que de nouveaux liens et de nouvelles ressources, pour faire face aux problèmes créés par la réinstallation. Leurs

actions montrent leur capacité d'initiative. Pourquoi donc s'inquiéter des défauts d'une planification qui a ignoré certains facteurs ?

Du point de vue du développement, cette façon de faire face aux problèmes connaît deux difficultés importantes. Premièrement, la stratégie demande que la population cherche à multiplier les superficies cultivées, continuant un système agricole extensif et itinérant. Cette situation ne s'est pas accompagnée jusqu'ici d'une adoption de techniques culturales dans le cadre d'une intensification et d'une conservation de la nature. La recherche de nouvelles terres comme stratégie de production n'obéit ni à une logique d'intensification ni à une logique de protection de la nature. On peut se demander si la croissance de la population déjà remarquée ne fera qu'augmenter cette pression sur des ressources dans l'avenir. Donc cette stratégie crée des problèmes écologiques.

Deuxièmement, en créant des hameaux loin des agglomérations, les populations doivent abandonner le peu d'avantages de la réinstallation. Puisqu'il faut aller loin pour trouver des terres vacantes, les agriculteurs se retrouvent loin des routes et des marchés qui sont les infrastructures considérées par la plupart des réinstallés comme les avantages les plus importants du recasement. De plus, la haute densité de population dans de nouveaux sites a permis aux gens de s'associer pour des projets de développement (par exemple, formation de banques villageoises, jumelages) et pour mieux faire pression sur les autorités administratives pour sauvegarder leurs propres intérêts. Les gens qui vivent dans les hameaux, isolés dans la brousse, peuvent mieux produire et réclamer l'autorité, mais ils ont perdu d'autres bénéfices.

Cette analyse suggère que le manque de compréhension de la politique locale par les planificateurs a mené à des situations imprévues tant sur le plan économique que politique dans la zone de réinstallation des populations de Manantali. Sur le plan économique, cette incompréhension a mené à la dégradation des sols en raison de la poursuite d'une agriculture itinérante qui accentue la déforestation. Les problèmes politiques locaux se sont cumulés aux mauvais effets économiques dus aux défauts du planning et aux changements de la politique internationale qui a coupé une partie des subventions de l'État. Que pourraient faire des planificateurs pour éviter une telle situation ? Ils ne doivent pas tenter de tout planifier pour déterminer à l'avance toute évolution sociale et politique. Ils doivent plutôt transmettre leur pouvoir de décision à la population, ou du moins, à un effort de collaboration entre les planificateurs et la population. Pour faire cela d'une façon effective et efficace, la population a besoin de connaître les conséquences économiques, sociales et politiques potentielles de ses choix, pour pouvoir développer une conscience plus élevée après projet. Dans la pratique, la population a toujours des connaissances qui manquent au personnel du projet ; or ces derniers, surtout les plus expérimentés, ont des connaissances de déroulement des projets antérieurs qui manquent à la population touchée. Une partie importante de la phase avant projet est ce transfert des connaissances, surtout pour doter la population d'outils pour mieux maîtriser son avenir.

Il ne suffit pas d'accentuer la participation de la population, il faut aussi fournir des ressources humaines, intellectuelles et financières pour rendre effective la participation de toute la population. C'est l'information et la formation qui permettront

aux démunis aussi bien qu'à ceux qui détiennent le pouvoir de juger des avantages et des désavantages de différentes stratégies potentielles de recasement et de développement. Ni les planificateurs ni la population ne peuvent prévoir toutes les éventualités, mais des connaissances plus profondes donneront aux participants la possibilité de mieux connaître les alternatives et de choisir parmi elles. Elles ajoutent des ressources complémentaires aux fonds existants de capital social. Une telle stratégie risque de ralentir l'exécution d'un projet, mais elle a le potentiel d'éviter ou du moins de diminuer des problèmes comme ceux rencontrés à Manantali.

Les paysans du Bafing se sont souvent heurtés à des difficultés. Ils ont subi par exemple des incursions d'El Hadj Oumar au XIX^e siècle et ont connu les problèmes de la colonisation. Ils peuvent aussi faire face à de nouveaux problèmes de la fin du XX^e siècle, mais il leur faut des ressources modernes aussi bien que des ressources traditionnelles. C'est aux projets de développement de faciliter l'acquisition de ces ressources.

BIBLIOGRAPHIE

- ADU-ARYEE Victor-Q. [1993], « Resettlement in Ghana : from Akosombo to Kpong », in M. Cernea, S. Guggenheim (dir.), *Anthropological Approaches to Resettlement : Policy, Practice and Theory*, Boulder, Co, Westview : 133-151.
- BINGEN R. James [1985], *Food Production and Rural Development in the Sahel : Lessons from Mali's Operation Riz-Segou*, Boulder, Colorado, Westview, 167 p.
- CERNEA Michael [1988], *Involuntary Resettlement in Development Projects : Policy Guidelines in World Bank-Financed Projects*, World Bank Technical Paper n° 80, Washington, DC, The World Bank, 88 p.
- CERNEA Michael [1996], « Eight Main Risks : Impoverishment and Social Justice in Resettlement », Washington, DC, The World Bank Environment Department, 25 p.
- CHAMBERS Robert (éd.) [1970], *The Volta Resettlement Experience*, New York, Praeger, avec Volta River Authority, Accra et University of Science and Technology, Kumasi, 296 p.
- CHAMBERS R., MORIS J. (éd.) [1973], *Mwea : an Irrigated Rice Settlement in Kenya*, Munich, Weltforum Verlag, 539 p.
- CHAUVEAU Jean-Pierre [1994], « Participation paysanne et populisme bureaucratique : essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement », in J.-P. Jacob, P. Lavigne-Delville (dir.), *Les Associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques*, Paris, Karthala : 25-60.
- COLSON Elizabeth [1971], *The Social Consequences of Resettlement*, Manchester, Manchester University Press, 277 p.
- DEWILDE John C. (avec McLoughlin Peter, Guinard André, Scudder Thayer, Maubouché Robert) [1967], *Experiences with Agricultural Development in Tropical Africa, II : The Case Studies*, Baltimore, Maryland, Johns Hopkins Press for the International Bank for Reconstruction and Development, 466 p.
- DIARRA Tiéman, SOW Moussa, SARR Mamadou, MAIGA Fatoumata [1990], *Étude de l'économie domestique dans la zone de Manantali : rapport final*, Bamako, Institut des sciences humaines, 126 p.
- GRIMM Curt [1991], *Turmoil and Transformation : a Study of Population Relocation at Manantali, Mali*, thèse de doctorat, département d'anthropologie, SUNY Binghamton.
- GRM (RÉPUBLIQUE DU MALI) [1987], *Code domanial et foncier*, Bamako, 103 p.
- GROUPEMENT MANANTALI [1978], *Étude d'exécution du barrage et de l'usine hydroélectrique de Manantali, rapport final : mission A.1.14, recasement des populations*, rapport à l'OMVS, 208 p.
- HANSEN A., OLIVER-SMITH A. (éd.) [1982], *Involuntary Migration and Resettlement : the Problems and Responses of Dislocated People*, Boulder, Colorado, Westview, 410 p.

- HOROWITZ Michael, KOENIG Dolorès, GRIMM Curt, KONATÉ Yacouba [1993], « Resettlement at Manantali, Mali : Short-Term Success, Long-Term Problems », in M. Cernea, S. Guggenheim (dir.), *Anthropological Approaches to Resettlement : Policy, Practice, and Theory*, Boulder, Colorado, Westview : 229-250.
- IER (Institut d'économie rurale) [1984], *Recasement des populations de Manantali : étude agro-socio-économique*, Bamako, Institut d'économie rurale, 165 p.
- KAMUANGA Mulumba [1982], *Farm Level Study of the Rice Production System at the Office of Niger in Mali : an Economic Analysis*, thèse de doctorat, département de l'économie agricole, Michigan State University, 320 p.
- KOENIG Dolorès avec MAIGA Fatoumata, TRAORE Sira [1995], *Changing Labor Strategies in the 1990s : Gender Roles in Manantali, Mali*, communication à la réunion annuelle de African Studies Association, Orlando, FL.
- KOENIG Dolorès, DIARRA Tiéman [n. d.], *The Environmental Effects of Policy Change in the Sahel : Resettlement, Structural Adjustment and Conservation in Western Mali*, 44 p.
- LASSAILLY-JACOB Véronique [1992 a], « Les politiques de transferts de populations liés aux aménagements hydrauliques : étude comparée de cinq barrages-réservoirs africains », in C. Robineau (dir.), *Les Terrains du développement : approche pluridisciplinaire des économies du Sud*, Paris, éditions ORSTOM : 221-234.
- LASSAILLY-JACOB Véronique [1992 b], « Exclues, marginalisées, intégrées ? Réaction des femmes dans un projet agricole (Côte-d'Ivoire centrale) », in F. Pinton, M. Lecarme (dir.), *Relations de genre et Développement : femmes et sociétés*, Paris, éditions ORSTOM : 187-200.
- MEILLASSOUX Claude [1986], *Anthropologie de l'esclavage : le ventre de fer et d'argent*, Paris, Presses universitaires de France.
- ROBERTS Richard [1987], *Warriors, Merchants, and Slaves : the State and the Economy in the Middle Niger Valley, 1700-1914*, Stanford, CA, Stanford University Press, 293 p.
- ROGERS Barbara [1980], *The Domestication of Women : Discrimination in Developing Societies*, New York, St Martin's, 200 p.
- SAGOE K. Amanfo [1970], « Valuation, Acquisition and Compensation for Purposes of Resettlement », in R. Chambers (dir.), *The Volta Resettlement Experience*, New York, Praeger, avec Volta River Authority, Accra et University of Science and Technology, Kumasi : 58-77.
- SAMAKÉ Maximin, SOW Moussa, SARR Mamadou, MAIGA Fatoumata, CAMARA Baba [1986], *Étude de l'économie domestique dans la zone du barrage de Manantali, phase II*, Bamako, Institut des sciences humaines, 47 p.
- SCUDDER Thayer [1981], *The Development Potential of New Lands Settlement in the Tropics and Subtropics : a Global State of the Art Evaluation with Specific Emphasis on Policy Implications*, Binghamton, NY, Institute for Development Anthropology, 409 p.
- STEEDMAN Charles, DAVES Thomas, JOHNSON Marlin, SUTTER John [1976], *Le Secteur agricole de la République du Mali*, Ann Arbor, Michigan, University of Michigan Center for Research on Economic Development, 278 p.
- TOULMIN Camilla [1992], *Cattle, Women and Wells : Managing Household Survival in the Sahel*, Oxford, Clarendon Press, 295 p.
- USAID (UNITED STATES AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT) [1984], *Mali, Manantali Resettlement*, project paper, Washington, DC, USAID, 84 p. + annexes.
- WORLD BANK [1981], *Accelerated Development in Sub-Saharan Africa : an Agenda for Action*, Washington, DC, World Bank, 198 p.